

Subvention exceptionnelle - Association Foot et Loisirs de Clairs-Soleils

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Des habitants des Clairs-Soleils souhaitent développer une activité « musculation » au sein de l'association Foot et Loisirs de Clairs-Soleils.

Cette association s'est rapprochée de la MJC de Besançon Clairs-Soleils et de la Ville pour envisager les conditions d'implantation de cette activité au sein du nouveau Centre Martin Luther King.

Une solution pourrait être trouvée en utilisant une salle située en rez-de-chaussée du Centre qui serait dédiée à cette activité. Cette salle serait ouverte pendant les horaires d'ouverture du Centre, excepté pendant les périodes de vacances scolaires si la MJC a besoin des locaux pour ses activités à destination des enfants et des jeunes.

Il s'agit, en proposant une activité de ce type, de permettre au Centre Martin Luther King de remplir sa mission d'animation globale du quartier qui passe par un accueil de tous les publics. Il s'agit également de permettre à cet équipement d'ancrer sa présence au sein d'un quartier en pleine mutation.

Pour permettre à l'association Foot et Loisirs de Clairs-Soleils de mener à bien ce projet dans les meilleures conditions (notamment frais d'assurance, acquisition de matériel ...), il est proposé de lui attribuer une subvention de 3 000 €.

Cette somme sera prélevée sur la ligne budgétaire 65.020.6574 CS 47047.

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer une subvention de 3 000 € à l'Association Foot et Loisirs de Clairs-Soleils,
- autoriser M. le Maire à signer tout document afférent au versement de cette subvention.

«M. Michel OMOURI : Vous nous demandez de statuer sur une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour l'Association Foot et Loisirs des Clairs-Soleils afin de développer une activité sportive pour la population des Clairs-Soleils. C'est une très bonne initiative. Je ne pense pas un instant que ce soit le fruit d'une promesse électorale mais bien une subvention exceptionnelle en direction du tissu associatif qui manque cruellement dans le quartier des Clairs-Soleils. Je ferai une proposition : cette subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel sportif pourrait être aussi allouée à quelques associations de quartiers populaires qui en feront la demande afin de donner quelques moments d'activité sportive en direction des jeunes et des familles qui je pense sont demandeurs. Plus les associations seront dynamiques, plus les habitants seront impliqués dans la vie de leur quartier.

M. LE MAIRE : C'est une réponse à une demande. C'est une association dynamique qui est venue nous voir, ce sont des gamins qui jouent au foot à Clairs-Soleils. Nous étudions au cas par cas et dans un quartier si l'association mérite d'être aidée elle l'est, si elle ne le mérite pas elle ne l'est pas. Il n'y a pas de systématisme.

M. Michel OMOURI : D'accord.

M. LE MAIRE : On ne donnera pas des subventions à toutes les associations de quartier mais à celles qui ont des résultats.

M. Michel OMOURI : Ça va dans le bon sens car je sais que Clairs-Soleils a des difficultés».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.